



Foire aux questions pour les mariages à la GAO

Q. Quand ouvrez-vous les réservations pour les mariages ?

R. Nous commençons à prendre les réservations le 1^{er} janvier pour l'année suivante. Par exemple : pour un mariage en 2020, les réservations ouvrent le 1^{er} janvier 2019.

Q. Vous reste-t-il des dates disponibles pour un mariage en 2019 ?

R. Pour 2019, seulement ces trois dates sont toujours disponibles : le 6 juillet, le 13 juillet ou le 31 décembre.

Q. Acceptez-vous les cérémonies de mariage ou seulement les réceptions ?

R. Oui, les cérémonies de mariage sont permises si votre réception se déroule aussi sur les lieux de la GAO. Veuillez noter qu'il n'est pas possible de louer un espace uniquement pour une cérémonie.

Q. Combien coûte la location d'une salle à la GAO pour un mariage ?

R. Le coût de départ pour la location d'une salle pour un mariage à la GAO est de 5 000 \$

Q. À quel moment aurons-nous accès à la salle ?

R. La location d'une salle pour un mariage est de 11 h à 15h. Il se peut que la salle soit disponible le soir avant votre réservation, selon les autres réservations. Vous recevrez une confirmation de la disponibilité de la salle 2 semaines avant votre mariage.

Q. Est-ce la location comprend les tables et les chaises ?

R. La location comprend tables et chaises pour 150 invités. Les tables sont rondes et accueillent 8 personnes. Des frais supplémentaires s'appliqueront pour des chaises de plus, par exemple pour d'autres invités ou pour la cérémonie.

Q. Est-ce que le service de traiteur représente des frais additionnels ?

R. Oui, le service de traiteur représente des frais additionnels. Les frais de services de traiteur ne donnent pas droit à un rabais sur le prix de la location de salle. Télécharger les menus du service de traiteur pour plus d'informations et la liste des prix.

Q. Est-il possible d'apporter et de servir ma nourriture et mes boissons ?

R. Non, la nourriture et les boissons servies lors d'un mariage doivent être fournies par Jackson, le service de traiteur interne exclusif de la GAO.

Q. Est-il possible d'apporter et de servir une collation de fin de soirée ou notre gâteau de noce ?

R. Oui, la GAO permet une collation de l'extérieur, et un gâteau de noce ou dessert par mariage. Il pourrait y avoir des frais supplémentaires pour des services tels des frais de coupe ou présenter le gâteau sur un plateau.

Q. À quelle heure est la dernière tournée pour le service au bar ?

R. Le dernier service est à 1 h. Tous les invités devraient être sortis au plus tard à 2 h. Les fournisseurs (décorateur, DJ, fleuriste...) ont accès au site jusqu'à 3 h pour le démontage et nettoyage.